

MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

MARCHE DE RÉALISATION ET INSTALLATION DES AMÉNAGEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE L’EXPOSITION

**« Faux et faussaires »**

SUR LE SITE DE PARIS DES ARCHIVES NATIONALES

**LOT N°2 : RÉALISATION ET POSE DU GRAPHISME**

**Personne publique, pouvoir adjudicateur et maître d’ouvrage :**

**Service à compétence nationale Archives nationales**

**59 rue Guynemer**

**90001**

**Pierrefitte-sur-Seine**

**93383 Saint-Denis**

**Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :**

**Monsieur le Directeur des Archives nationales par intérim**

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-59 à R.2191-62 du code de la commande publique  :**

**Monsieur le Directeur des Archives nationales par intérim**

**Comptable assignataire des paiements :**

**Le chef du département comptable ministériel**

**Mode de consultation :**

**Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du code de la commande publique**

**1. DISPOSITIONS LIMINAIRES**

## Objet du marché

Le présent lot 2 du marché a pour objet la réalisation et la pose du graphisme de l’exposition *Faux et faussaires* qui se tiendra aux Archives nationales, à l’hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris, du 15 octobre 2025 au 2 février 2026.

Cette exposition, qui nécessite un aménagement des lieux et la réalisation de supports d’exposition spécifiques pour mettre en scène le parcours défini, présente environ 100 documents provenant principalement des Archives nationales ou empruntés à des services d’archives publiques, des musées, des collectionneurs privés français ou étrangers. Les documents seront présentés sur cimaises ou en vitrines.

Cette exposition s’inscrit dans le cadre de la politique d’action culturelle et de mise en valeur des Archives nationales sur son site de Paris.

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) définit le cadre général du marché de réalisation de l’exposition avec notamment tous les intervenants et les clauses spécifiques relatives aux prestations de réalisation et pose du graphisme (lot 2 du marché).

## Propos de l’exposition

Objet d’étude pour les sciences historiques et sociales, le faux est d’abord le produit d’une intention délictueuse. C’est comme tel qu’il se travestit, et sous ses habits controuvés qu’il est poursuivi.

De fait, la fabrication de faux – faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçon de marchandise – accompagne avec constance l’histoire des sociétés humaines. Rien qu’en France, la matière ne manque pas… Faussaires et forgeries prospèrent dans des domaines sans cesse plus divers, alors que s'instaurent de tierces instances entre les hommes : garantie d'origine de la marchandise, valeur faciale de la monnaie, authenticité d'un titre légal. Le rapide développement moderne, et surtout contemporain, de moyens d’information dispensant tout un chacun d’aller vérifier à la source est à l’origine de l’extraordinaire prolifération des « fake news » visant à façonner l’opinion publique dans le sens d’intérêts plus ou moins avouables.

Dès l’invention de la monnaie, l’autorité qui la frappait dut s’opposer à ceux qui, espérant créer à bon compte de la valeur, en faussaient le titre ; et ce n’est pas l’ébouillantage promis aux contrefacteurs médiévaux, puis la décapitation, qui retinrent d’entrer dans cette dangereuse et profitable carrière ! À moindre risque, un Bojarski y gagna même, dans les années 60’, une sorte de renommée.

Le faux en écriture publique fut de tout temps vigoureusement traqué et condamné par l’autorité dont la légitimité était ainsi engagée. Toutefois, dans certaines circonstances, les enjeux de paix publique et, dans les sociétés démocratiques, l’impératif moral de justice, ne rendent-ils pas le faux tolérable, voire recommandable ? C’est ainsi qu’on peut considérer les faux papiers fabriqués par les résistants durant les moments les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale.

La pratique de la contrefaçon commerciale est plus variée dans ses effets, mais part d’un même point : l’usurpation de brevet ou de façon. Mais si le produit contrefait nuit toujours au créateur original, il peut contenter un acheteur flatté par l’envie que suscite sa garde-robe, tandis que le médicament falsifié ne satisfait qu’illusoirement le malade qui y accroche son espoir de recouvrer la santé…

Les arts n’échappent pas à la forgerie, et si l’excellence du talent requis des faussaires rend l’aventure plus rare, les affaires ayant défrayé la chronique ne manquent pas : de la tiare prétendue du satrape Saïtapharnès à de trop pittoresques tanagras, des faux Rodin à d’inconnus Vlaminck, c’est autant de chef-d’œuvres d’habileté manuelle qui ont mis sur la sellette la crédibilité des experts, la fortune de collectionneurs ou la réputation de conservateurs.

Pas de faussaire sans dupe ! Le dupé, celui dont la vigilance est trompée et dont la crédulité, parfois, étonne… De ce duo on peut faire un trio puisqu’il faut y ajouter le représentant des organes de lutte et de répression que la société tente d’adapter en permanence : police, douanes, répression des fraudes, syndicats professionnels, justice interviennent pour faire tomber les faussaires. Ils s’adjoignent des experts, qui engagent leur réputation, et, grâce à des technologies de plus en plus pointues, dévoilent les falsifications, sachant qu’il existe et existera sans doute toujours une marge d’erreur…

L’antidote au faux, la « méthode critique », a fait beaucoup pour permettre de progresser aux hommes qu’anime le souci de la Vérité. Le *discrimen veri*, « moyen de distinguer l’authentique » est, sans aucun doute, toujours d’actualité. Entrez, regardez, lisez … et faites preuve « d’esprit critique » au meilleur sens du terme !

**Lieux d’exécution**

L’exposition se déroule sur le site historique des Archives nationales, à savoir l’hôtel de Soubise 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris et plus particulièrement :

* Demi-lune de l’entrée des Archives nationales et Cour de Soubise
* Premier étage : Salle des Gardes et Chapelle
* Escalier d’Honneur

**Contraintes propres au site de l’exposition**

L’exposition est installée dans la Salle des Gardes (274 m²) au premier étage de l’hôtel de Soubise. Le seul mode d’accès au premier étage de l’hôtel est un grand escalier en pierre de taille (largeur de l’escalier : 3 mètres), comprenant une quarantaine de marches avec un palier intermédiaire. La manutention, le montage et le démontage de l’ensemble des structures, etc. à l’intérieur de l’hôtel de Soubise se feront avec la mise en place d’un passage de sécurité, par le titulaire du lot 1, pour le public accédant aux différents salons attenants aux salles d’exposition.

L’accès au site de l’hôtel de Soubise par un ou des véhicule(s) est soumis aux contraintes suivantes :

* Accès obligatoire par la porte d’entrée du 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris ; dimensions de la porte : H. 4,75 m x L. 2,40 m ;
* Manœuvre difficile pour tourner de la rue vers la porte d’entrée du 60 rue des Francs-Bourgeois 75 003 Paris ;
* Une fois dans la cour de l’hôtel de Soubise, accès obligatoire par la porte d’entrée de l’hôtel de Soubise ; dimensions de la porte : H. 2,47 m x L. 1,55 m ; nécessité de gravir, avant de pouvoir accéder à la porte elle-même, deux marches, puis un palier, puis une marche ;
* L’escalier d’honneur comprenant 40 marches ;
* Une fois l’escalier gravi, accès obligatoire par la porte d’entrée de la salle des gardes ; dimensions de la porte : H. 3,63 m x L. 1,50 m.

La salle des Gardes est équipée d’un plafond technique pour l’éclairage (ponts rails, HSP 915 cm). Les murs sont en pierre de taille recouvert d’un doublage périphérique de cimaises en MDF 19 mm sur une hauteur de 430 cm.

La salle des Gardes commandant l’accès aux salons classés des appartements de la princesse de Soubise, il est demandé au prestataire de ménager, tant que cela est possible et lorsque les conditions de sécurité sont respectées, le passage du public à travers la salle d’exposition pendant le travail de construction sur site.

La Chapelle est équipée de deux rails techniques (HSP 365 cm), d’une cloison en bois peint le long des murs côté droit et gauche (MDF 19 mm).

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des sujétions entraînées par l’exécution de travaux simultanés pendant son intervention, et sur les mêmes lieux, et donc avoir une parfaite connaissance de l’ensemble des sujétions pouvant affecter ses ouvrages, ou les mises en œuvre, et il est réputé avoir intégré ses conséquences dans son prix.

La manutention, le montage et le démontage de l’ensemble des structures, etc. à l’intérieur de l’hôtel de Soubise se feront du lundi au vendredi inclus (amplitude horaire : de 08h00 à 18h00).

Le titulaire devra respecter les consignes de sécurité du site de Paris jointes au dossier de consultation des opérateurs économiques. Avant le début du chantier, une visite préalable commune sera fixée par les Archives nationales. Cette visite est obligatoire. Elle servira à l'élaboration et à la signature d'un plan de prévention rédigé par l’assistant de prévention des Archives nationales.

L’hôtel de Soubise sera ouvert au public pendant toute la phase d’installation de l’exposition, mais cela ne devra gêner en rien le montage.

* 1. **Les acteurs du projet**

Les acteurs de ce projet sont :

* Le département à l’action culturelle et éducative des Archives nationales, à travers son équipe de documentation qui assure la coordination générale du projet, le commissariat technique et la régie des œuvres ; l’atelier de montage et d’encadrement qui assure le montage et l’accrochage des pièces exposées, ainsi que la coordination du travail des différents prestataires techniques.

Responsables : M. Régis LAPASIN, responsable du service des expositions, Mme Marine BENOIT-BLAIN, commissaire technique de l’exposition, M. Jérôme POLITI, responsable de l’atelier de muséographie, M. Raymond DUCELIER, technicien d’art.

Les coordonnées exactes seront transmises au titulaire du marché dès notification.

* Le commissariat scientifique de l’exposition est assuré par : Marie-Françoise Limon-Bonnet, directrice des fonds aux Archives nationales, Aude Rœlly, cheffe du département Exécutif et Législatif aux Archives nationales, Arnaud Manas, chef du service du patrimoine historique et des archives, à la Banque de France.
* La conception scénographique et graphique ainsi que le suivi de réalisation du projet sont assurés par l’agence Græphème (scénographie) et Camille Guitton (graphisme). Elles seront les principaux interlocuteurs du titulaire du présent marché. Les coordonnées précises des interlocuteurs seront fournies au titulaire du marché dès notification.

Le titulaire travaillera en collaboration étroite avec la scénographe et la graphiste de l’exposition qui veilleront à ce que la mise en œuvre de la mission respecte les impératifs techniques et esthétiques de l’exposition.

## Calendrier d’exécution

Le calendrier prévisionnel d’exécution est annexé au présent CCTP (Annexe n°10\_Calendrier).

Il sera daté et définitif lors de la réunion de coordination indiquée au CCAP.

**2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS**

## 2.1. Champ de la prestation

La prestation concerne :

* La fourniture d’échantillons pour tous les éléments graphiques demandés avant leur réalisation ;
* Le suivi de fabrication des éléments graphiques à imprimer décrits dans la DPGF ;
* La fabrication, la livraison, la pose et la dépose de ces éléments.

La visualisation du dispositif dans son ensemble se trouve en Annexe 6\_Lot 2\_Carnet graphique du présent CCTP. La définition des éléments du dispositif à la charge du lot 2 se trouve également dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

Pour l’ensemble de la prestation, le titulaire du lot 2 travaillera à partir des textes et images fournis par le graphiste sous la forme de fichiers numériques de qualité suffisante, et selon les plans figurant en Annexe 6\_Lot 2\_Carnet graphique du présent CCTP.

Il devra suivre les prescriptions de l’agence Græphème scénographe, de Camille Guitton graphiste, et des Archives nationales concernant l’ensemble des intentions scénographiques et contraintes spécifiques du site

## 2.2. Modalités de réalisation des éléments de graphisme

2.2.1. Généralités

Le titulaire prend en compte dans son prix, la mise en conformité des études et de la réalisation avec les règles de construction et d’installation électrique à jour : normes européennes et toutes autres en vigueur pour la France ou équivalent.

2.2.2. Matériaux

Tous les matériaux devront soit être conformes aux normes spécifiques dont ils relèvent, soit faire l’objet d’une procédure d’agrément technique provisoire, liée au matériau lui-même ou aux choix de la mise en œuvre non traditionnelle. Les certificats de conformité nécessaires aux ERP seront exigés par l’agence Græphème scénographe, par Camille Guitton graphiste, et par les Archives nationales.

Tous les matériaux seront soumis à l’approbation de l’agence Græphème scénographe, de Camille Guitton graphiste, et des Archives nationales. Tous les matériaux auront un classement feu conforme à la réglementation, l’entreprise fournira à la livraison tous les procès-verbaux et certificats faisant état du respect de la législation dans un ERP.

2.2.3. Échantillons

Les finitions nécessitent de la part du titulaire du lot 2 la fourniture de gammes et d’échantillons de matériaux pour validation, au regard des techniques employées.

Le titulaire est tenu de présenter à l’approbation des Archives nationales, du scénographe et de la graphisteen charge du suivi, avant toute fabrication ou toute mise en œuvre, tous les échantillons, profils, coloris dans le respect des spécifications techniques du présent CCTP et de l'offre du titulaire et procéder aux corrections éventuelles signalées par le scénographe.

2.2.4. Contrôle de conformité

Des contrôles seront également effectués par les Archives nationales, le scénographe et la graphiste du projet lors des livraisons des éléments sur le chantier. Ces contrôles porteront sur :

* Les qualités physiques et techniques ;
* Les qualités d’aspect, de couleur et de fini des surfaces ;
* Les tolérances dimensionnelles.

Pour la non-conformité aux caractéristiques, les livraisons seront refusées.

2.2.5. Nettoyage en cours et fin de montage/démontage

Il est à la charge du titulaire du présent lot de maintenir, en cours de montage et démontage, les salles toujours en bon état de propreté. En cas de nécessité, les résidus de coupes et de ponçage seront enlevés rapidement pour éviter une dispersion de la poussière dans les espaces.

2.2.6. Coordination du prestataire du lot 2 avec les prestataires des lots 1, 3, et 4

Ce lot devra coordonner son intervention avec les entreprises en charge de l’agencement (Lot 1), l’éclairage (Lot 3) et de l’audiovisuel (Lot 4), ainsi qu’avec l’atelier du Département de l’action culturelle et éducative des Archives nationales.

2.2.7. Transport et livraison

L’ensemble des prestations demandées sont à prévoir avec le transport et livraison des éléments sur site à la date prévue en fonction du planning de montage.

2.2.8. Démontage et évacuation de l’ensemble des éléments installés

A la fin de l’exposition, le titulaire du lot 2 démonte et évacue pour recyclage l’ensemble des éléments mis en place dans le lot 2, sauf éléments récupérés par les Archives nationales.

## 2.3. Description technique des installations graphiques

ATTENTION : Les plans fournis par l’agence Græphème et la graphiste sont cotés. Il est de la responsabilité du titulaire de vérifier les cotes par rapport à l’existant avant de procéder à la réalisation de ses plans d’exécution.

Le cas échéant, les matériaux auront un classement au feu A2S1d0 ou BS1d0 (Normes européennes ou équivalent). L’entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés.

Les entreprises s’engageront à réaliser les travaux selon les règles de l’art, conformément aux prescriptions des DTU en vigueur ou équivalent.

Il est ainsi demandé à l’entreprise de joindre un planning précis des interventions durant le chantier. Vu l’importance des travaux et de la date d’ouverture de l’exposition, l‘entreprise s’engagera à respecter scrupuleusement le planning. Aucun délai supplémentaire ne sera octroyé sans l’accord préalable des Archives nationales.

Les finitions seront travaillées de façon à ne pas s’altérer durant le temps maximal de 4 mois.

## 2.4. Récapitulatifs des postes dans l’ordre de la DPGF

Pour chacun des postes il sera demandé échantillons, prototypes et essais à soumettre à validation avant réalisation. L’entreprise est tenue de fournir des échantillons selon les spécificités suivantes :

* Voilage : 2 impressions numériques noir et blanc sur 2 types de voilage – 1 m2 chacun ;
* Toile : 1 impression numérique couleur sur toile de type jet tex – 1 m2 ;
* Aqua paper : 1 impression numérique couleur sur Aqua Paper **ou équivalent** – 1 m2 ;
* Cartel mural : 1 impression numérique couleur sur Aqua Paper contrecollé sur carton 3 mm d’épaisseur de type Kroma Kraft **ou équivalent** , 14 x 12 cm ;
* Cartel vitrine table : 1 impression directe 1 ton sur forex **ou équivalent** noir 3 mm, 14 x 12 cm ;
* Contretypage des 4 couleurs de l’exposition sur aqua paper **ou équivalent** (d’après échantillons de peinture prévus au lot 1).

Échantillon à produire selon fichiers fournis par la graphiste

**Fabrication, livraison pose et dépose des éléments suivants :**

**II-1 Signalétique extérieure**

* II-1.1 – BR / Bâche Rue des Francs-Bourgeois  
  Bâche 500g pour extérieur – impression numérique quadri   
  262 x 437 cm / 1 U

Jonc souple frappé

* II-1.2 – BP / Bâches Péristyle   
  Bâche 500g pour extérieur – impression numérique quadri + Système d'accroche aluminium   
  310 x 470 cm / 10 U

Voir Annexe 11\_Lot2\_Mode d'emploi bâches péristyle : trois modes de fixation existent. Il est recommandé d’utiliser une toile et un jonc cousu. Les 10 cadres ayant des dimensions légèrement différentes, il est aussi recommandé de vérifier les cotes de chaque cadre afin de prévoir les coutures et les marges nécessaires et suffisantes.

* II-1.3 – D / Dibond Boutique   
  Plaque de dibond – impression numérique quadri + vernis ou film de protection   
  100 x 215 cm / 1 U

**II-2 Signalétique hall**

* II-2.1 – BE / Bâche Escalier   
  Bâche M1 – impression numérique quadri   
  160 x 390 cm / 1 U

Fourreaux haut et bas (les barres de suspension et de lestage fournies par les Archives nationales).

* II-2.2 – I / Introduction   
  Aqua paper préencollé – impression numérique   
  160 x 300 cm / 1 U
* II-2.3 – CA / Canapés   
  Aqua paper préencollé – impression numérique   
  1200 x 80 cm / 1 U
* II-2.4 – GE / Générique d'exposition   
  Aqua paper préencollé – impression numérique   
  130 x 235 cm / 1 U

**II-3 Fonds graphiques – voilage**

* II-3.1 – FGV / Fond graphique voilage   
  Voilage 55 gr tendu sur cadre en bois (cadre prévu lot 1) – impression numérique quadri  
  75 m2

**II-4 Fonds graphiques – aqua paper**

* II-4.1 – FGA / Fond graphique aqua paper   
  Aqua paper préencollé + impression numérique   
  480 x 365 cm / 2 U

**II-5 Textes de partie**

* II-5.1 – T1 / Texte partie 1   
  Toile de type jet tex wall encollée + impression quadri   
  210 x 350 cm / 1 U
* II-5.2 – T2-T3-T4 / Texte de partie 2-3-4   
  Toile de type jet tex wall tendue sur cadre en bois (cadre prévu lot 1) – impression quadri  
  140 x 350 cm / 3 U

**II-6 Texte de sections, affaires, cartels**

* II-6.1 – TS / Texte de section   
  Forex noir 3 mm – Impression directe 1 ton blanc   
  75 x 112 cm / 11 U
* II-6.2 – A1 / Affaire taille 1   
  Aqua paper imprimé contrecollé sur carton 3 mm de type Kroma kraft – Impression quadri  
  130 x 90 cm / 7 U
* II-6.3 – A2 / Affaire taille 2   
  Aqua paper imprimé contrecollé sur carton 3 mm de type Kroma kraft – Impression quadri  
  65 x 90 cm / 6 U
* II-6.4 – CSM / Cartel simple mural   
  Aqua paper imprimé contrecollé sur carton 3 mm de type Kroma kraft – Impression quadri  
  14 x12 cm / 40 U
* II-6.5 – CDM / Cartel développé mural   
  Aqua paper imprimé contrecollé sur carton 3 mm de type Kroma kraft – Impression quadri  
  28 x12 cm / 20 U
* II-6.6 – CST / Cartel simple table   
  Forex noir 3 mm – Impression directe 1 ton blanc   
  14 x12 cm / 30 U
* II-6.7 – CDT / Cartel développé table   
  Forex noir 3 mm – Impression directe 1 ton blanc   
  28 x12 cm / 60 U

**II-7 Reproductions**

* II-7.1 – R1 / Reproduction Taille 1   
  Aqua paper imprimé contrecollé sur carton 3 mm de type Kroma kraft – Impression quadri  
  60 x 90 cm / 12 U
* II-7.2 – R2 / Reproduction Taille 2   
  Aqua paper imprimé contrecollé sur carton 3 mm de type Kroma kraft – Impression quadri  
  40 x 60 cm / 12 U
* II-7.3 – R3 / Reproduction Taille 3   
  Aqua paper imprimé contrecollé sur carton 3 mm de type Kroma kraft – Impression quadri  
  30 x 40 cm / 12 U
* II-7.4 – R4 / Reproduction Taille 4   
  Aqua paper imprimé contrecollé sur carton 3 mm de type Kroma kraft – Impression quadri  
  20 x 30 cm / 15 U
* II-7.5 – J / Journal à feuilleter   
  Toile ou papier tissé indéchirable – impression quadri r/v – 4 feuilles pliées et reliées par une baguette de bois (fournie par les Archives nationales) + 2 points de fixation au mobilier   
  70 x 50 cm – 4 feuilles r-v / 1 U

**II-8 Infographies**

* II-8.1 – IG / Infographie grand format   
  Plaque de medium 3 mm peint 1 RAL, impression directe 1 ton blanc   
  230 x 100 cm / 1 U

**II-9 Lettres adhésives et numéros d'œuvres**

* II-9.1 – C1 / Citation 1   
  Adhésif teinté masse noir ou blanc + découpe   
  200 x 20 cm / 8 U
* II-9.2 – C2 / Citation 2   
  Adhésif teinté masse noir ou blanc + découpe   
  100 x 30 cm / 6 U
* II-9.3 – C3 / Citation 2   
  Adhésif teinté masse noir ou blanc + découpe   
  160 x 160 cm / 1 U
* II-9.4 – NO / Numéros d'œuvres   
  Planche A3 de pastilles adhésives prédécoupées   
  A3 / 3 U

**II-11 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)**

* II-11.1 – CE / Chronologie-Épilogue

Pmma satinice, impression quadri avec soutien de blanc   
+ fixation cadre bois (cadre prévu au lot 1)   
10,5 m²

* II-11.2 – CM / Canapé Miroir   
  Adhésif effet miroir – sans impression   
  23 m²

Dépose, à l’issue de l’exposition, de l’ensemble des éléments installés par le titulaire du présent lot.

**3. MODALITÉS TECHNIQUES D’EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

## 3.1. Documents généraux

Les aménagements, équipements et dispositifs sont installés dans un établissement recevant du public, toutes les lois, les règlements et normes applicables à ce type d’établissement sont réputés connues et prises en compte dans la mise au point technique du projet et appliquées lors de la réalisation – pose.

## 3.2. Respect des normes

Toutes les normes françaises et européennes **ou équivalent** intéressant directement ou indirectement la réalisation et l’installation sont applicables et prises en compte par les entreprises en particulier celles des ERP, ainsi que la législation permettant l’accueil de personnes handicapées (tous types de handicap).

Les entreprises devront utiliser des matériaux dont le classement feu correspond aux normes en vigueur dans un ERP 1 de type Y, 3ème catégorie. Il sera demandé aux entreprises avant le début de la fabrication de fournir tous les procès-verbaux de classement au feu des différents matériaux.

Les matériaux et les mises en œuvre doivent satisfaire aux dispositions portées par les Normes Européennes et Françaises (N.F) publiées par l’Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel **ou équivalent**.

Sont applicables aux matériaux employés d’une part, à l’exécution des travaux d’autre part, les prescriptions et recommandations du Cahier des Charges des Documents Techniques Unifiés (DTU) **ou équivalent**, suivi de leur cahier de clauses spéciales.

L’attention des entreprises est portée sur la nécessaire solidité et la fiabilité des mobiliers et fournitures qui se trouveront dans une zone de forte fréquentation. L’ensemble de la prestation devra être faite dans le cadre des règles de l’art et le cas échéant dans le cadre du DTU **ou équivalent**.

## 3.3. Objet et modalités de la prestation

La prestation inclut toutes les opérations de mise au point, fabrication, transport, installation sur site et dépose. La prestation inclut la mise en service de l’ensemble des dispositifs.

Elle se décline en 4 phases :

* Phase 1 : Mise au point technique en liaison avec le maître d’ouvrage et les scénographe et graphiste. À l’issue de cette phase, l’entreprise remet tous les documents d’exécution permettant la validation du projet final avant fabrication (plans d’exécution, détails, échantillons) ;
* Phase 2 : Fabrication en atelier ;
* Phase 3 : Livraison et montage sur site ;
* Phase 4 : Dépose en fin d’exposition de tous les matériels installés. La réversibilité doit être totale.

Il est rappelé que tous les dispositifs devront avoir été validés avant mise en fabrication.

En cas d’incohérence entre les plans du projet et le descriptif correspondant, le descriptif prévaudra.